



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association LUBERON NATURE s'est réunie le 10 mai 2025 à 16h00 à L'ESPACE JARDIN DE MADAME 84580 OPPEDE sur la convocation en date du 5 avril 2024 régulièrement adressée aux membres.

Il a été établi une feuille de présence.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée est présidée par Monsieur Christian LAMBARD, Président, assisté des membres du Conseil d'Administration.

Madame Sigrid FALCK et Monsieur Mustapha MOKRANE, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs. Madame Sigrid FALCK est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent 69 voix (présents 49 et 20 pouvoirs) sur 115 voix ayant droit de vote. Le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport Moral 2024
2. Rapport Financier 2024
3. Quitus aux administrateurs
4. Proposition de budget 2025
5. Élection des administrateurs cooptés par le Bureau
6. Élection des administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration
7. Proposition d'éventuels nouveaux candidats au Conseil d'Administration

Les résolutions suivantes ont été mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral 2024 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldent par un déficit de 5 161 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs s'élèvent à 45 208 € au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2024 sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 telles que reflétées dans le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2024 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 prévoyant un total de recettes de 13 200 € hors éléments exceptionnels et un total de dépenses de 14 950 €, soit un excédent de 1 750 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

- a. Le Président fait part des démissions de leur mandat d'administrateur de :
 - Mme Michèle STEIN en date du 22 septembre 2024
 - Mme Geneviève DUPOUX-VERNEUIL en date du 20 juin 2024
 - M. Alain MERA en date du 22 avril 2024
 - M. Henri MABILLE en date du 12 mai 2024
- b. Le Président fait part des cooptations suivantes intervenues au sein du Conseil d'Administration :
 - Mme Catherine GONET (16/10/2024)
 - Mme Christine BOZZA (07/02/2025)
 - M. Peter BACKHOUSE (07/02/2025)
 - Mme Claudie RENARD (15/03/2025)
 - M. Lionel PAILLET (26/04/2025)
- c. Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration des administrateurs dont le mandat arrive à échéance pour une nouvelle période de trois ans de :
 - Mme Crystal WOODWARD (échéance 2028)
 - M. Gérard DER AGOBIAN (échéance 2028)
 - Mme Géraldine BASCOU (échéance 2028)
 - Mme Sigrid FALCK (échéance 2028)
 - et de la candidature de Mme Corinne DUPERRY (échéance 2028)

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection de chacune des 10 personnes ci-dessus nommées au points b) et c), conformément aux Statuts. Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

En conséquence le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Membres sortants :

- Madame DUPOUX-VERNEUIL Geneviève Administratrice
- Madame STEIN Michèle Administratrice
- Monsieur MABILLE Henri Administrateur
- Monsieur MERA Alain Trésorier

Membres en cours de mandat :

- Monsieur Pierre BRETEL (échéance 2027)
- Monsieur Michel MARCELET (échéance 2027)
- Madame Soline MORETTI (échéance 2027)
- Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
- Monsieur Christian LAMBARD (échéance 2026)

Membres renouvelés :

- Monsieur Gérard der AGOBIAN (échéance 2028)
- Madame Géraldine BASCOU (échéance 2028)
- Madame Crystal WOODWARD (échéance 2028)
- Madame Sigrid FALCK (échéance 2028)

Membres entrants :

- Madame Christine BOZZA (échéance 2028)
- Monsieur Peter BACKHOUSE (échéance 2028)
- Madame Claudie RENARD (échéance 2028)
- Monsieur Lionel MILLET (échéance 2028)
- Madame Corinne DUPERRY (échéance 2028)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par le Président, le Secrétaire Général et le Scrutateur.

Le Président**Le Scrutateur****Le Secrétaire Général**

Christian LAMBARD

Mustapha MOKRANE

Sigrid FALCK